

Obligations de service : circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013

lundi 25 février 2013, par [Claudie BOYER](#)

La présente circulaire se substitue à la circulaire n° 2010-081 du 2 juin 2010 qui est abrogée.

Le cadre général du service des instituteurs et professeurs des écoles est défini par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67025